

René Gonzalez revient à Cuba pour toujours

- Actualité politique internationale - Amérique Latine - CUBA -

Publication date: lundi 6 mai 2013

Description:

René Gonzalez qui était en Floride en liberté conditionnelle, reste à Cuba de manière permanente, précise un rapport de AP. En échange, Gonzalez devra renoncer à la nationalité étasunienne qu'il a également.

La décision prise ce vendredi par la juge fédérale Joan Lenard signifie que René Gonzalez, un des Cinq antiterroristes cubains, peut rentrer dans son pays pour toujours.

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

René Gonzalez qui était en Floride en liberté conditionnelle, reste à Cuba de manière permanente, précise un rapport de AP. En échange, Gonzalez devra renoncer à la nationalité étasunienne qu'il a également.

La décision prise ce vendredi par la juge fédérale Joan Lenard signifie que René Gonzalez, un des Cinq antiterroristes cubains, peut rentrer dans son pays pour toujours.

Ses compagnons restent en prison aux Etats-Unis. Selon Associated Press, René Gonzalez a déclaré à leur correspondant à La Havane être ému par la nouvelle mais que d'abord, il devait lire l'ordre. « *Je suis soulagé,* » a ajouté Gonzalez en commentant la nouvelle.

« *C'est quelque chose que j'avais demandé* » a ajouté le rapport de l'agence. René Gonzalez se trouve à Cuba depuis la semaine dernière, après avoir été autorisé à se rendre temporairement à Cuba pour assister à une cérémonie familiale pour son père récemment décédé.

La note précise que le Département de la Justice s'oppose en principe à la demande d'accomplir sa liberté conditionnelle à Cuba où vit sa famille. Cependant, les fonctionnaires fédéraux ont changé d'avis quand Gonzalez a proposé de renoncer à sa citoyenneté étasunienne pour pouvoir demeurer à Cuba.

(source Trabajadores digital, traduction Françoise Lopez)

Commentaire d'Annie ARROYO , responsable du Cas des 5 à France Cuba :

Cette mesure qui permet à René de ne plus retourner à Miami n'a rien d'une véritable faveur. Peu de temps avant sa sortie de la prison de Marianna, René avait présenté une demande pour renoncer à la nationalité étasunienne au nom de laquelle la justice yanqui lui « *permettait* » gracieusement de demeurer sur le territoire de l'Oncle Sam pendant 3 ans afin de pouvoir se réinsérer dans la société étasunienne. Ne riez pas : c'est le motif officiel signé par la juge Lenard ! Pour Tony, la même gracieuseté est prévue quand il sortira en 2017, puisqu'il a lui aussi le bonheur d'avoir la double citoyenneté, cubaine et étasunienne. La « *justice* » américaine stipulait qu'il devait passer un certain temps en liberté conditionnelle pour pouvoir présenter sa requête et Philip Horowitz, l'avocat de René, avait mis en route la demande.

Personnellement, je pensais que la décision tomberait en octobre pour le 2° anniversaire de sa libération. La seule « *faveur* » de la juge Lenard est d'avoir accédé à cette demande alors que notre ami est déjà à Cuba, ce qui lui évite de revenir pour repartir.

Remercions donc la juge. Même si une petite voix me dit que le souci d'humanité n'est pas forcément la seule motivation à cette mansuétude et que la colère qui ne va pas manquer d'agiter la gusaneria de Floride va se heurter au fait accompli, alors que si René avait été à Miami vous pouvez imaginer l'hostilité, voire la violence, que la décision aurait immanquablement provoquées !

Mais au bout du compte, la petite voix peut aller se faire entendre ailleurs : tout ce qui compte, c'est que René soit de retour chez lui, que Olga puisse s'endormir dans les bras de l'homme qu'elle aime sans penser qu'il va repartir à nouveau.

Voilà qui donne du courage pour continuer à gravir la montagne !!

Plus que jamais : venceremos !

Annie ARROYO, 4 mai 2013